

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2020

Présents : Alexandre ALAJBEGOVIC, Caroline BERTHET, Isabelle BROUSSET, Damien DIAGNE, Caroline GALINA, Adeline LE BARON, Jérôme MORELLO, Jean-Pierre PETTAVINO, Rémy PIOMBINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Roger STACHINO, Olivier VOLLAIRE,

Absents excusés : Isabelle AVON, Manon THERON CHAUVET.

➤ **Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :**

Les conseillers présents n'ont aucune observation à formuler.

➤ **Organisation de la fête votive :**

En concertation avec le Comité des Fêtes, la fête votive cette année sera organisée a minima.

On laisse les forains s'installer comme ils le font habituellement, ils devront faire respecter sur leur stand le respect des gestes barrières.

Hormis les concours de boules qui seront organisés sur 4 jours au lieu des 6 jours habituels, les autres activités ont été exceptionnellement supprimées en raison de la crise sanitaire (repas du samedi soir, bals, jeux d'enfants, buvette).

Heure de fin de la fête votive fixée à minuit.

Le Maire rappelle que le port du masque est obligatoire sur les marchés et dans les rues les plus fréquentées du village, à la demande du Préfet.

Il n'y a pas de répression, mais les gendarmes passent régulièrement pour contrôler le respect de ces mesures sur les marchés, y compris par les forains.

➤ **Préparation de la rentrée des classes :**

L'effectif de rentrée sera de 88 à 90 élèves, contre 69 l'année dernière.

D'ici la fin de la semaine, une communication sera faite auprès des parents pour les informer du protocole sanitaire applicable à la rentrée.

A priori il n'y aura plus de restriction du nombre d'élèves par classe, et plus de segmentation dans la cour de récréation.

La garderie périscolaire pourra se faire avec des élèves de plusieurs classes d'âge ; elle reprendra donc les lundi, mardi, jeudi vendredi de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h00.

Il n'y a pas d'obligation du port du masque pour les élèves de maternelle et primaire. Les classes seront équipées de gel hydroalcoolique et d'essuie-mains, et le personnel communal appliquera quotidiennement un protocole de désinfection des locaux.

L'enceinte de l'école sera interdite aux parents, et les enseignants et le personnel seront masqués.

On conserve le principe de 3 entrées distinctes : les maternelles entreront par la porte de leur classe, les GS/CP par le portail avenue Dautry, et les CE1/CE2/CM1/CM2 par la porte square Bounot.

Des professeurs de l'école de musique seront présents le matin de la rentrée pour une rentrée en musique.

Alexandre aurait souhaité pouvoir accueillir les parents pour une journée portes ouvertes, mais le protocole sanitaire nous l'interdit.

➤ **Journée des associations lourmarinoises :**

Le but de cette journée de fête des associations est de leur redonner du tonus et d'instaurer un fonctionnement transverse entre toutes les associations du village.

Le succès des réunions préparatoires, avec les divers présidents présents, montre le grand intérêt des associations pour ce type de manifestation.

L'affichage du programme est en cours de construction, mais on peut retenir dès à présent que cette journée se déroulera le samedi 5 septembre de 10h à 15h sur la place Barthélémy, avec de nombreuses animations proposées par les associations, un apéritif sera offert par la mairie, et on organisera un pique nique villageois avec la présence également de food trucks.

On attend la présence au minimum d'une quinzaine d'associations.

➤ **FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que la commune participe régulièrement au Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement, susceptible de venir en aide aux administrés de la Commune dans le cadre de maintien dans un logement, et de lutte contre la précarité énergétique.

Il communique le montant des aides distribuées en 2019 et propose au Conseil Municipal de participer à ce fonds selon les modalités préconisées à savoir :

montant préconisé de participations par habitant par le FSL :

- ⌚ logement 0,1068 €
- ⌚ énergie 0,1602 €
- ⌚ eau 0,1602 €

Montant pour la Commune de Lourmarin :

Dispositifs	Nombre d'habitants population INSEE au 01/01/2020	Montant par habitant	Coût total
Logement	1099	0,1068	117,37
EDF	1099	0,1602	176,06
Eau	1099	0,1602	176,06
Coût total			469,49

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ⌚ de participer au FSL pour l'année 2020
- ⌚ d'appliquer les montants préconisés,
- ⌚ de verser la participation selon le tableau ci dessus auprès de la CAF / fonds de solidarité logement.

➤ **Fonds d'Aide aux Jeunes :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que la commune peut participer au Fonds d'Aide aux Jeunes permettant aux jeunes du département de bénéficier d'aide financière visant à la réalisation de projets de nature à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Il communique le montant des aides distribuées en 2019 et propose au Conseil Municipal de participer à ce fonds selon les modalités préconisées à savoir :

Pour les Commune de 0 à 2000 habitants : forfait de 200 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ⌚ de participer au FAJ pour l'année 2020,
- ⌚ d'appliquer le montant forfaitaire de 200,00 €,
- ⌚ de verser la participation auprès de la CAF / fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

➤ **Point travaux (Joël RAYMOND) :**

Rappel des gros travaux achevés, l'entrée de ville route de Cadenet et l'installation de l'éclairage

public led connecté.

Concernant l'éclairage public, le marché prévisionnel avec Ecotec était à l'origine de 350 000 € ht, mais compte tenu des plus values et des moins values dues aux imprévus dans la réalisation des travaux, on a eu un dépassement de seulement 4700 €.

En plus du logiciel de gestion de l'intensité lumineuse et de suivi de la consommation en temps réel des lampadaires, on a désormais accès au logiciel de suivi de fonctionnement du réseau d'éclairage public (400 points lumineux), qui nous permet de signaler les pannes et de suivre les interventions.

Les lampadaires du point déchet ont un détecteur de présence qui permet de varier l'intensité lumineuse en fonction de la fréquentation du lieu ; cela permet de réduire considérablement la consommation et la pollution lumineuse.

Il faudra étudier la possibilité d'augmenter l'intensité lumineuse du jeu de boules suite aux réclamations des joueurs.

Le câble entre les platanes va être remplacé par un câble plus fin après Noël.

Une étude est en cours pour améliorer l'éclairage du chemin de la Calade, mais cela représenterait environ 40 000 €... On peut y aller progressivement, et prévoir y compris des lampadaires à détecteur car cette rue est peu fréquentée.

La pompe de la fontaine du rond-point des routes de Vaugines et Cucuron a été changée, elle permet un recyclage de l'eau en permanence. Quant aux autres fontaines du village, elles sont chacune équipées d'une électrovanne pour arrêter le débit pendant la nuit afin d'économiser l'eau.

Une réunion a eu lieu avec l'architecte conseil du CAUE, pour réfléchir à un aménagement du fronton de l'école, de façon à aménager et embellir ce lieu. Il est prévu de passer une convention avec le CAUE pour que cette étude soit confiée à un urbaniste.

Des travaux ont également été réalisés dans l'école en prévision de la rentrée : réhabilitation et peinture de la classe de la Directrice, amélioration du réseau de téléphonie en attente de l'arrivée de la fibre, commande de nouveaux bureaux...

Problème du chemin des écoliers: il a été fermé à la circulation en raison d'un doute quant à sa solidité. En effet, il présente un renflement inquiétant dû vraisemblablement aux fortes pluies de fin 2019, et à un système de drainage des eaux de pluie insuffisant.

Un diagnostic réalisé à notre demande par un bureau d'étude en ingénierie a confirmé nos craintes, et a jugé la solidité du mur effectivement altérée.

Il conviendra donc de réaliser dans les meilleurs délais des travaux de drainage de la cour et de réfection du mur de soutènement, ainsi que de consolidation du premier préau dont la solidité a également été altérée. En attendant, un périmètre de sécurité a été délimité dans la cour de récréation.

Malheureusement, bien que Lourmarin ait été reconnu en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain suite aux fortes pluies de décembre 2019, notre assurance ne couvre pas ces dégâts, le mur de soutènement n'étant pas considéré comme une partie du bâtiment. En revanche, on va essayer de faire passer les travaux du préau en bâtiment sinistré.

L'appel d'offres est en cours de préparation pour les travaux du tennis club.

Un médecin étant intéressé pour s'installer dans l'ancien dispensaire (à côté du square Bounot), cela nécessite une remise en état des locaux pour un coût d'environ 10 000 € (peinture, plomberie, électricité). Si cela se confirme, les travaux devront être réalisés rapidement.

Une opération d'entretien des arbres de la commune est prévue à partir du mois de septembre : élagage des platanes, taille des cyprès vers les tennis. A noter que les platanes sont suivis régulièrement par le FREDON, et qu'à ce jour ils ne sont pas atteints par le chancre coloré.

Subvention sur dotation des amendes de police : il s'agit d'une réversion aux communes du produit des amendes de police pour subventionner des travaux liés à la sécurité. On va présenter un dossier pour le financement des radars pédagogiques, des bornes de sécurité du marché, et des barrières achetées en 2019.

➤ **Arrêtés du Maire :**

Une commission Urbanisme Travaux s'est réunie le 17 août, et a examiné favorablement la proposition présentée : Instauration d'une zone 30 dans le village, pour que la priorité soit donnée aux piétons.

La zone piétonne (borne devant la mairie) sera étendue sur la plage horaire de 11h00 à 18h00 tous les jours pendant la haute saison.

Cela permettra de réguler les livraisons qui sont encore trop nombreuses le matin après 11h00, en raison de la grande diversité des commerces du centre ville. Une communication sera faite sur cet arrêté auprès de commerçants.

Interdiction du parking des tennis aux camping cars : dès la fin des travaux de réhabilitation du tennis club, on mettra un portique limitant la hauteur d'accès au parking. En attendant, on va installer un panneau de signalisation.

Les conseillers souhaitent également que la même mesure soit prise pour le parking du jeu de boules.

La commission travaux devra étudier les solutions à apporter pour limiter la vitesse des véhicules à l'entrée du village route d'Apt, sur l'avenue Laurent Vibert, et l'avenue Bosco.

➤ **Logiciels de gestion pour les marchés et le cimetière :**

Durant l'été, un travail important a été réalisé sur l'implantation du marché, la limitation du nombre de forains, et l'élargissement de la voie.

Avec l'expérience on se rend compte que la maîtrise du marché est à l'heure actuelle dépendante d'une seule personne, Patrick Vargin qui est maintenant à la retraite. On se doit donc de traiter ce sujet de la meilleure des manières.

Aujourd'hui l'agent de surveillance de la voie publique, engagé pour une mission d'intérim, n'est pas placier de métier, et ne maîtrise pas l'outil informatique.

On a reçu un agent de maîtrise de la ville de Cavaillon, qui s'occupe des marchés de Cavaillon et de l'occupation du domaine public, qui réalise en complément de son travail des missions sur les marchés de la Région. Il a notamment remis en route le marché de Bagnols-sur-Cèze, qui était totalement désorganisé avec 160 forains.

Il est venu à notre demande le 7 août pour se rendre compte de l'état du marché de Lourmarin, et nous a remis un rapport d'étonnement.

On propose de lui confier une première mission autour de l'organisation du marché du vendredi :

- mise à jour du règlement intérieur,
- cartographie de l'emprise du marché,
- cartographie des emplacements et de leur dimensionnement,
- révision de la procédure de facturation,
- mise en place d'un logiciel de gestion,
- contrôle de la conformité des forains.

Il finalise actuellement la mise au point d'un nouveau logiciel, et propose qu'on soit commune pilote pour le tester.

Les motivations de cette mission sont d'une part de progresser dans le cadre réglementaire, et d'autre part de former plusieurs personnes pour qu'on ne soit plus dépendant d'une seule.

Le chiffrage de cette mission, de septembre à avril, à raison de 150 € par jour + les frais de déplacement, s'évalue à environ 6500 €.

Le Conseil délibère et donne son accord à l'unanimité.

La même démarche sera entreprise pour la gestion du cimetière.

- **Plus Beaux Villages de France** : assemblée générale programmée le 3 octobre à Montflanquin. Le Maire envisage d'y participer.

- **Subventions aux associations :**

Il est exigé des associations qu'elles présentent leur demande de subvention à l'aide de l'imprimé cerfa réglementaire, plusieurs associations ayant déjà déposé leur demande, le conseil municipal, sur proposition du maire, accorde les subventions suivantes aux associations pour 2020:

Comité des fêtes :	5000 €
Digit'art :	1000 €
ESSL (club de foot) :	3500 €
Rencontres Albert Camus (RMAC) :	2000 €
YEAH :	3500 €
Amicale des pompiers de Cadenet :	200 €

Les subventions aux autres associations du village seront étudiées à réception de leur demande et feront l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil.

- **Questions diverses :**

Rémy Piombino demande des précisions sur les raisons de l'abandon du feu d'artifice y compris en période hivernale. Il s'agit en fait d'une question de périmètre de sécurité par rapport aux massifs, et pas de saison à risque pour les incendies de forêt. Il demande également s'il y a moyen de transformer cet événement désormais interdit en proposant des jeux de lumière.

- **Planning des réunions** du conseil municipal : tous les 3èmes lundis du mois.